



Division des Personnels Enseignants du 1<sup>er</sup> degré public

Bureau DPE4 2019-2020

Affaire suivie par Alain Verrière Tél : 04 72 80 69 58

Courriel : dpe4-stagiaires@ ac-lyon.fr 21 rue Jaboulay 69309 Lyon cédex 07

## NOTE D'INFORMATION AUX FUTURS PROFESSEURS DES ECOLES STAGIAIRES DU DEPARTEMENT DU RHONE

Le calendrier des affectations a été arrêté de la façon suivante :

Du 9 juillet au 12 juillet 2020 : Saisie des vœux d'affectation

15 juillet 2020 : Date limite d'envoi des dossiers administratifs et financiers :

24 juillet 2020 : Résultat des affectations par mail.

23 août 2020 : Date limite des retours des certificats médicaux
26 août 2020 matin : Accueil institutionnel par la DSDEN
26 août 2020 après midi : Accueil au sein des pôles de formation

27 août 2020 : Modules de prise de poste à l'INSPé 31 août 2020 : Pré-rentrée dans l'école d'affectation

Il vous sera demandé dès le 9 juillet de choisir votre parcours de formation à l'INSPé selon les règles indiquées sur l'imprimé joint.



## Année 2020-2021

## Choisir un parcours de formation - Lauréats CRPE Rhône

Suite à votre affectation en tant qu'étudiant fonctionnaire stagiaire dans le Rhône, vous devrez procéder à votre inscription administrative dans une des trois universités Lyonnaises, en master MEEF PE (M2A) ou en *DU formation adaptée enseignement 1er degré*.

## Quelques règles de base :

S'inscrire administrativement... oui, mais dans quelle université?

Les M2A affectés dans le Rhône s'inscrivent à l'université de leur choix (Lyon1, Lyon2, Lyon3). Les DU s'inscrivent administrativement à Lyon1 (et suivent les cours à l'ESPE).

- S'inscrire administrativement... oui, mais dans quel parcours, M2A ou DU?

En fonction de votre cursus antérieur et de votre situation (obligation ou pas d'obtenir un master en juin 2021), vous devez opter pour M2A ou DU.

Le tableau ci-dessus doit (ou a dû) vous aider à vous y retrouver en cochant une seule case.

A cocher	Situation au 1 <sup>er</sup> septembre 2020	Quel projet de formation ?	Quelle inscription administrative ?
	Inscrit en M1 MEEF en 2019-2020 et admis en M2 MEEF (M1 validé en juillet 2020)	Obligation d'obtenir un master en juin 2021	M2A
	Inscrit en M1 MEEF en 2019-2020 et admis en M2 MEEF (M1 validé en juillet 2020) (et possession d'un master antérieur)	Sans obligation d'obtenir un master en juin 2021	M2A Ou (au choix de l'étudiant) DU4.6 (code ES0161-115)
	Inscrit en M1 MEEF en 2019-2020 et M1 non validé en juillet 2020	Obligation d'obtenir un master en juin 2021	Renouvellement en M1 – report de stage
	Inscrit en M1 MEEF en 2019-2020 et M1 non validé en juillet 2020 (et possession d'un master antérieur)	Sans obligation d'obtenir un master en juin 2021	DU4.6 (code ES0161-115)
	Inscrit en M2B MEEF 2019-2020 (M2 non validé en juillet 2020)	Obligation d'obtenir un master en juin 2021	DU5 (code ES0162-115) (et continuation en M2A)
	Inscrit en M2B MEEF en 2019-2020 (M2 non validé en juillet 2020) (et possession d'un master antérieur)	Sans obligation d'obtenir un master en juin 2021	DU5 (code ES0162-115) (et continuation en M2A)
	Titulaire d'un master MEEF ou similaire (M2) en juillet 2020	Master MEEF ou assimilé déjà validé	DU5 (code ES0162-115)
	Titulaire d'un master autre que MEEF (M2) en juillet 2020	Sans obligation d'obtenir un master en juin 2021	M2A Ou (au choix de l'étudiant) DU4.6 (code ES0161-115)
	Titulaire d'un M1 autre que MEEF en juillet 2020	Obligation d'obtenir un master en juin 2021	M2A

	Sans diplôme de niveau M1 en juillet 2020	Sans obligation d'obtenir un master en juin 2021	DU4.6 (code ES0161-115)

Une notice en ligne sur le site de l'INSPE vous renseignera sur la procédure d'inscription à l'université Lyon1

Yvon Thevenot – direction des études INSPE Lyon

Page 1